

BUDGET 2026

Rapport explicatif

Le rapport relatif au projet de budget est établi conformément aux articles 44 et 45 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Il définit « la politique générale et financière de la zone et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la zone ainsi que tous les éléments utiles d'information ».

Conformément aux instructions reçues du Collège, ce budget ne comprend aucun crédit relatif à la mise en place éventuelle du « Masterplan Objectif 30 max » tel que présenté précédemment.

SERVICE ORDINAIRE :

Dépenses de personnel :

Les prévisions de dépenses de personnel sont établies à partir du module budgétaire du programme Civadis sur base des effectifs existants au 31/10/2025 et en fonction des modifications attendues en 2026.

Par rapport au total des dépenses de personnel du budget 2025 (17.886.187,93 eur), le montant des dépenses budgétisées en 2026 augmente de 817.358,01 eur.

- Ce budget tient compte des prévisions du BP du 07/10/2025 qui annonce, pour 2026, une - seule - nouvelle indexation des salaires en mars 2026.
- Au niveau des professionnels, ce budget tient compte de l'engagement de 6 pompiers supplémentaires (dont l'engagement était prévu en 2025 mais non encore réalisés).
- Au niveau des volontaires, le budget comprend l'estimation du coût des heures des volontaires en fonction des heures effectivement prestées entre novembre 2024 et octobre 2025 (dépenses engagées sur les 11 premiers mois de 2025 : 6.120.522,05 eur).
- Ce budget prévoit un crédit de 142.000 eur pour l'octroi de chèques repas de 6 euros à tous les pompiers pros et au personnel administratif. Précédemment, les administratifs disposaient de chèques-repas à 6 euros et certains pompiers ayant conservés leur ancien statut bénéficiaient de chèques-repas à 3, 4 ou 5 euros.
- Au niveau du personnel administratif : le budget 2025 prévoyait l'engagement de 3 « dispatcher » et de 3 adjoints administratifs pour chaque chef de districts. Ces engagements ne sont plus à l'ordre du jour mais la ZS envisage l'engagement de 3 nouveaux niveaux D (dont 2 ouvriers pour la maintenance des locaux et des véhicules)

Dépenses de fonctionnement :

Tous les crédits de dépenses ont été comparés avec l'utilisation de ces mêmes crédits en 2025. Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 137.100 eur par rapport à la MB I/2025 (mais augmentent de 19.900 eur par rapport au budget initial 2025), notamment :

- Frais de téléphonie : + 104.600 eur (licences Starlink) ;
- Frais informatiques : - 140.000 eur ;
- Vêtements de travail : + 100.000 eur (tenues de sports) ;
- Chauffage des bâtiments : - 55.000 eur ;
- Consommation eau/électricité : - 76.000 eur ;
- Assurances des véhicules : - 50.000 eur (nouveau marché Ethias) ;

Dépenses de transfert :

Ces dépenses comprennent principalement les non-valeurs à comptabiliser suite à l'impossibilité de recouvrer une partie de nos créances.

Les non-valeurs relatives aux factures « transport ambulance » diminuent nettement compte tenu de la couverture partielle des impayés par le FAMU (- 64.500 eur).

Dépenses de dette :

En novembre 2025, la ZS a contracté de nouveaux emprunts destinés à couvrir les investissements 2024 et 2025 (et ainsi financer le mali budgétaire extraordinaire 2024) à concurrence de 1.875.063,88 eur.

Néanmoins, compte tenu des remboursements de capital effectués en 2025 (1.759.514,50 eur) et des emprunts totalement remboursés, la charge de la dette diminue de 180.267,87 eur par rapport à la MB I/2025.

Recettes de prestations :

Compte tenu des factures émises en 2025 (plus de 15.000) et à l'indexation du prix forfaitaire pour le transport par ambulance (en 2026 : 75,36 eur pour 73,62 eur en 2025) le crédit relatif à la facturation des transports « ambulance » est majoré de 120.000 eur, le poste « facturation des préventions » est lui diminué de 40.000 eur.

Recettes de transferts :

- Les subsides du SPF Intérieur sont ceux mentionnés en annexe de la circulaire budgétaire ZS pour l'année 2026 : 4.279.130,29 eur (soit un montant légèrement inférieur à ceux de la MB I/2025 (- 32.303,20 eur). Ces montants doivent toutefois être considérés comme « provisionnels », ils devraient être indexés dans le cours de l'exercice.

- Le subside AMU 2026 est équivalent au dernier montant connu pour 2025, soit 7.686.126,16 (pour 4.837.779,14 eur au budget initial 2025).
- La dotation provinciale principale est majorée de 15% par rapport à 2025, soit 9.660.057,59 eur. La dotation complémentaire est identique à celle de 2025, à savoir : 889.791,69 eur.
- Les dotations communales diminuent de 1.924.728,22 eur, soit une diminution de 15% par rapport aux dotations 2025 en plus de la ristourne de la dotation provinciale complémentaire 2025 de 889.791,69 eur.

Solde budgétaire ordinaire 2026 :

Hors transfert vers le fonds de réserve ou vers l'extraordinaire et provisions, les dépenses de cet exercice augmentent de 356.810,26 eur tandis que les recettes diminuent de 844.129,36 eur.

Toutefois, grâce au boni de la dernière MB (711.638,47 eur), après avoir constitué une nouvelle provision de 2.000.000 eur (en plus de la provision existante au 31/12/2024, soit 623.769,83 eur et de celle constituée en 2025, soit 5.650.904,77 pour un total prévu au 31/12/2025 de 8.274.674,60 eur !!), réalisé un transfert vers l'extraordinaire de 2.000.000 eur pour le financement des dépenses extraordinaires de cet exercice (FdR existants au 31/12/2024 : 1.816.437,04 eur dont 800.000 au service ordinaire) ce budget dégage encore un solde positif de 841.557,82 eur.

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

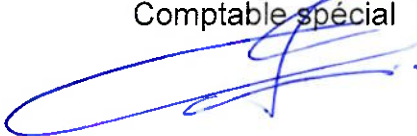
Les besoins d'investissements de la ZS ont été établis par la commission ad hoc.

Globalement, les crédits budgétaires 2026 (hors transfert des immeubles) passent de 2,352 Mios à 4,602 Mios d'eur.

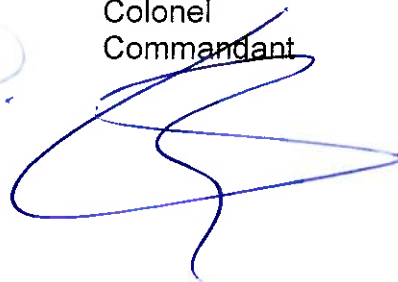
Ces dépenses sont couvertes soit par prélèvement du service ordinaire (2 Mios d'eur), soit par emprunts à concurrence de 2,602 Mios d'eur.

Les arsenaux transférés sont remboursés aux communes propriétaires en 20 annuités de 88.208,45 eur (rachat des arsenaux non encore transférés : 1.330.194,71 eur).

Bernard DEHARRE
Directeur financier
Comptable spécial



Philippe DE WERGIFOSSE
Colonel
Commandant



Mélanie HAVENNE
Députée provinciale
Présidente

